



REGLEMENT



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

49^{ème} Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » 13 et 14 septembre 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement.....	dès visa obtenu
Ouverture des engagements.....	dès parution du règlement
Clôture des engagements.....	le 01/09/2025 à minuit
Parution du road-book.....	le 07/09/2025
Distribution du road-book lors des vérifications administratives préliminaires.....	le 07/09/2025 de 09H00 à 13H00 Office du Tourisme – Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron le 12/09/2025 de 09H00 à 13H00 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Dates et heures des reconnaissances.....	le 7/09/2025 et le 12/09/2025 de 09H00 à 18H00
Vérifications administratives complémentaires.....	le 13/09/2025 de 7H00 à 11H00
Vérifications techniques.....	le 13/09/2025 de 7H15 à 11H15 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Heure de mise en place du parc de départ.....	le 13/09/2025 à partir de 11H00
Première réunion des commissaires sportifs.....	le 13/09/2025 à 10H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 13/09/2025 à 12H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Départ de la Roque d'Anthéron.....	le 13/09/2025 à 13H30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à La Roque d'Anthéron.....	le 13/09/2025 à 18H47
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape.....	le 13/09/2025 à 20H30
Départ de la 2 ^{ème} étape de la Roque d'Anthéron.....	le 14/09/2025 à 09H00
Arrivée à la Roque d'Anthéron.....	le 14/09/2025 à 14H27
Vérifications finales au garage B.P.A., 21bis Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron.....	le 14/09/2025
Publication des résultats du rallye.....	le 14/09/2025 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent
Remise des prix.....	podium d'arrivée à la Roque d'Anthéron le 14/09/2025
Permanence du rallye.....	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tableau officiel d'affichage	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Du 13/09/2025 : 7H00 au 14/09/2025 : 18H00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 13 et 14 septembre 2025, un rallye automobile régional dénommé 49^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur , sous le VISA N°44 et sous le permis d'organiser FFSA N°510 en date du 27/06/2025.

Président : MARTIN Baptiste
Les membres de l'ASA Roque et Durance.
Les Mairies de la Roque d'Anthéron, Lambesc et Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**
Andrée TAPIAU
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard.durance@gmail.com - Site : www.asard.fr

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE **A.S.A.R.D.**
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard.durance@gmail.com - Site :
www.asard.fr
représenté par : Baptiste MARTIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1 P. OFFICIELS

Délégué de la Ligue chargé des RTS :	Mr Patrick HARDY	233379
Commissaires sportifs :	Président: Mr POCHON Jean-Paul	1795
	Collège: Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	Mr GAUTHIER Jacques	35196
Directeur de course :	Mr GHIGO Gérard	1967
Directeurs de course adjoints	Mme SCHMIT Sylvie	36488
	Mr FREVILLE Serge	27121
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	Mme ZGAJNAR Sunny	213098
	Mr TEISSEIRE Jean-Claude	226136
Adjoint à la direction de course chargé du BBR :	Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :	Dr BARRA Jean Louis	
Commissaires techniques :	Responsable Mr FRANCOU Bertrand	4010
	Mr BIAGIONI Christophe	169294
	Mr BORDERON Loys	183288
	Mr FORESTELLO Jean-Pierre	11620
Chargées des relations avec les concurrents :	Mme FREVILLE Françoise	111134
	M. ARCUCCI Jérôme	53865
Chargée des commissaires :	Mme VINCENSINI Marie Odile	9656
Chargé du matériel :	Mr LAUNAY Claude	1357
Chargée de la communication et de la presse :	Mme ROUSTAN Monique	

1.2 P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2025.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec l'accusé réception de leur engagement une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le 13 septembre 2025 de 6h45 à 11h00 au complexe culturel et sportif Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Des vérifications administratives préliminaires, la distribution des numéros et des publicités obligatoires à apposer sur les véhicules engagés, la distribution des road-book auront lieu les 7 et 12 septembre 2025 de 9h00 à 15h00 à l'office de tourisme cours Foch 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

les vérifications techniques auront lieu le 13 septembre 2025 de 7H15 à 11H15. complexe culturel et sportif Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron. Les vérifications finales seront effectuées au garage B.P.A., 21bis Cours Foch à la Roque d'Anthéron. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 49^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit s'inscrire sur la plateforme Sport'n'Connect en remplissant son engagement et les pièces justificatives, avant le 01 septembre 2025 minuit au plus tard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est limité à 100 voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 365 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 720 €
- **pour les équipages dont un pilote est licencié à l'ASARD :** 350 €
- **pour les équipages dont les deux pilotes sont licenciés à l'ASARD :** 335 €

Sont inclus dans les droits d'engagements 5€ de frais de dossier collectés par Sports'n Connect non-remboursable

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront mis à l'encaissement à la date de clôture des engagements.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée seulement dans les parcs prévus :

- le Samedi 13 septembre 2025 à Lambesc – Parking des Etats Généraux.
- le Dimanche 14 septembre 2025 à Lambesc – Parking des Etats Generaux.

Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » totalise un parcours de 221,95 km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,28 km.

Les épreuves spéciales sont :

Epreuves 1-3	Lambesc-Charleval	5 km 500
Epreuves 2-4	St Estève -Rognes	4 km 000
Epreuves 5-7	Alleins-Vernègues	3 km 360
Epreuves 6-8	Charleval-Lambesc	5 km 780

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les reconnaissances auront lieu le 07 septembre 2025 et le 12 septembre 2025 de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5 P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les primes de résultats ne sont pas cumulables. Sont considérés comme partants tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye. Les primes de résultats seront versées par virement bancaire.

	GENERAL	CLASSE			FEMININ
		1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 partants et +	+ 2 partantes
1 ^{er}	400.00€	200.00€	250.00€	330.00€	150.00€
2 ^{ème}	350.00€		200.00€	230.00€	
3 ^{ème}	300.00€			100.00€	

Des coupes seront remises à tous les équipages classés.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 14/09/2025 à la Roque d'Anthéron.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.



REGLEMENT



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

7ème Rallye Régional Automobile VHC « Ronde de la Durance » 13 et 14 septembre 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement.....	dès visa obtenu
Ouverture des engagements.....	dès parution du règlement
Clôture des engagements.....	le 01/09/2025 à minuit
Parution du road-book.....	le 07/09/2025
Distribution du road-book lors des vérifications administratives préliminaires.....	le 07/09/2025 de 09H00 à 13H00 Office du Tourisme – Cours Foch 13640 La Roque d’Anthéron le 12/09/2025 de 09H00 à 13H00 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d’Anthéron
Dates et heures des reconnaissances.....	le 7/09/2025 et le 12/09/2025 de 09H00 à 18H00
Vérifications administratives complémentaires.....	le 13/09/2025 de 7H00 à 11H00
Vérifications techniques.....	le 13/09/2025 de 7H15 à 11H15 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d’Anthéron
Heure de mise en place du parc de départ.....	le 13/09/2025 à partir de 11H00
Première réunion des commissaires sportifs.....	le 13/09/2025 à 10H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d’Anthéron
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 13/09/2025 à 12H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d’Anthéron
Départ de la Roque d’Anthéron.....	le 13/09/2025 à 13H30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à La Roque d’Anthéron.....	le 13/09/2025 à 18H47
Publication des résultats partiels et de l’ordre des départs de la deuxième étape.....	le 13/09/2025 à 20H30
Départ de la 2 ^{ème} étape de la Roque d’Anthéron.....	le 14/09/2025 à 09H00
Arrivée à la Roque d’Anthéron.....	le 14/09/2025 à 14H27
Vérifications finales au garage B.P.A., 21bis Cours Foch 13640 La Roque d’Anthéron.....	le 14/09/2025
Publication des résultats du rallye.....	le 14/09/2025 30 mn après l’entrée en parc du dernier concurrent
Remise des prix.....	La remise des coupes se fera sur le podium d’arrivée à la Roque d’Anthéron le 14/09/2025
Permanence du rallye.....	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D’ANTHERON
Tableau officiel d’affichage	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D’ANTHERON

Du 13/09/2025 : 7H00 au 14/09/2025 : 18H00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 13 et 14 septembre 2025, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

7ème Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur, sous le VISA N°44 et sous le permis d'organiser FFSA N°510 en date du 27/06/2025.

Comité d'Organisation

Président : MARTIN Baptiste
Les membres de l'ASA Roque et Durance.
Les Mairies de la Roque d'Anthéron, Lambesc et Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**
Andrée TAPIAU
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard.durance@gmail.com - Site : www.asard.fr

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE **A.S.A.R.D.**
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard.durance@gmail.com - Site : www.asard.fr
Représenté par : Baptiste MARTIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1 P. OFFICIELS

Délégué de la Ligue chargé des RTS :	Mr Patrick HARDY	233379
Commissaires sportifs :	Président: Mr POCHON Jean-Paul	1795
	Collège: Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	Mr GAUTHIER Jacques	35196
Directeur de course :	Mr GHIGO Gérard	1967
Directeurs de course adjoints	Mme SCHMIT Sylvie	36488
	Mr FREVILLE Serge	27121
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	Mme ZGAJNAR Sunny	213098
	Mr TEISSEIRE Jean-Claude	226136
Adjoint à la direction de course chargé du BBR :	Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :	Dr BARRA Jean Louis	
Commissaires techniques :	Responsable Mr BLANC Philippe	38131
Chargées des relations avec les concurrents :	Mme FREVILLE Françoise	111134
	M. ARCUCCI Jérôme	53865
Chargée des commissaires :	Mme VINCENSINI Marie Odile	9656
Chargé du matériel :	Mr LAUNAY Claude	1357
Chargée de la communication et de la presse :	Mme ROUSTAN Monique	

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 5ème Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France VHC des Rallyes 2025 coefficient 1 et le Challenge VHC de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2025.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec l'accusé réception de leur engagement une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le 13 septembre 2025 de 6h45 à 11h00 au complexe culturel et sportif Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Des vérifications administratives préliminaires, la distribution des numéros et des publicités obligatoires à apposer sur le véhicule engagés, la distribution des road-book auront lieu les 7 et 12 septembre 2025 de 9h00 à 15h00 à l'office de tourisme cours Foch 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

les vérifications techniques auront lieu le 13 septembre 2025 de 7h15 à 11h15 complexe culturel et sportif Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Les vérifications finales seront effectuées au garage B.P.A., 21bis Cours Foch à la Roque d'Anthéron.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTHN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance » doit s'inscrire sur la plateforme Sport'n'Connect en remplissant son engagement et les pièces justificatives avant le 01 septembre 2025 minuit au plus tard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 100 voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 335 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 660 €
- **pour les équipages dont un pilote est licencié à l'ASARD :** 320 €
- **pour les équipages dont les deux pilotes sont licenciés à l'ASARD :** 305 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront mis à l'encaissement à la date de clôture des engagements. **Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.**

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre des départs est le suivant : VHC – Moderne. Le premier concurrent moderne s'élancera 15 minutes après le dernier VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance de Lambesc – Parking des Etats Généraux le samedi 13 septembre 2023 et le dimanche 14 septembre 2025.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » totalise un parcours de 221,95 km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,32 km.

Les épreuves spéciales sont :

Epreuves 1-3	Lambesc-Charleval	5 km 500
Epreuves 2-4	St Estève -Rognes	4 km 000
Epreuves 5-7	Alleins-Vernègues	3 km 360
Epreuves 6-8	Charleval-Lambesc	5 km 780

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : le 07 septembre 2025 et le 12 septembre 2025 de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5 P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront remises à tous les équipages classés.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 14/09/2025 à la Roque d'Anthéron.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.